

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 mars 2020

COVID – 19

Manque de protections, inquiétude grandissante des professionnels, cas de COVID-19, le GEPSO appelle à un renforcement et une meilleure coordination des moyens

Alors que l'épidémie continue à gagner du terrain en France et qu'elle touche aussi les usagers et professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux, leur sécurité sanitaire est devenue un enjeu majeur. Pour cela, une meilleure coordination, nationale comme locale s'impose

L'engagement des professionnels des établissements publics sociaux et médico-sociaux est certain mais il ne peut se faire à n'importe quel prix quand il s'agit de la santé des professionnels mobilisés. Ils l'ont bien compris et expriment leur anxiété à venir travailler dans des situations à risques puisque les matériels de protection font très souvent défaut alors que des cas de COVID-19 sont apparus dans les établissements et que les consignes sont parfois contradictoires.

Conséquence : l'absentéisme lié à l'anxiété face à l'exposition au risque de contamination progresse et génère une perte de la qualité de l'accompagnement des usagers

Service civique, réserve sociale, appels à volontariats, extension de la garde pour les professionnels de la protection de l'enfance, les initiatives nationales et locales se sont multipliées ces derniers jours pour apporter renfort et soutien. Celles-ci sont importantes et seront indispensables à la continuité de service dans le temps.

Mais elles ne seront pas opérantes tant que le cadre de travail ne sera pas sécurisé avec un matériel de protection adéquat.

Or, quand le matériel de protection existe sur le territoire, il n'est pas toujours acheminé faute d'une coordination efficace. Ainsi, nombre d'établissements publics dans le champ du handicap (foyers d'hébergement, ESAT, établissements d'accueil non médicalisé -EANM) et de la protection de l'enfance, déjà non prioritaires pour l'approvisionnement en masques, sont sur certains territoires complètement sortis des radars de l'ARS pour l'approvisionnement.

Aussi, le GEPSO demande que :

- ▶ des directives nationales flèchent aussi la distribution de protection pour les établissements et services dans le champ du handicap non visés aujourd'hui (foyers d'hébergement, ESAT, établissements d'accueil non médicalisé - EANM etc.) et les établissements de la protection de l'enfance
- ▶ en cas de COVID-19, un matériel complet et adapté soit fourni à TOUS les établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'un guide précis d'utilisation, à l'instar de ceux réalisés pour les EHPAD
- ▶ en tant que condition de réassurance des professionnels, essentielle à la poursuite d'un travail de qualité, la doctrine relative aux tests soit clairement exposée et homogène sur les territoires

Le principe d'une coordination entre services de l'Etat, préfectures, ARS, départements, associations et structures publiques doit selon nous être généralisé à l'ensemble du territoire pour une action mieux coordonnée entre les champs sanitaire, médico-social et social.

Contact presse : jeanne.cornaille@gepso.com – 01 44 68 88 35